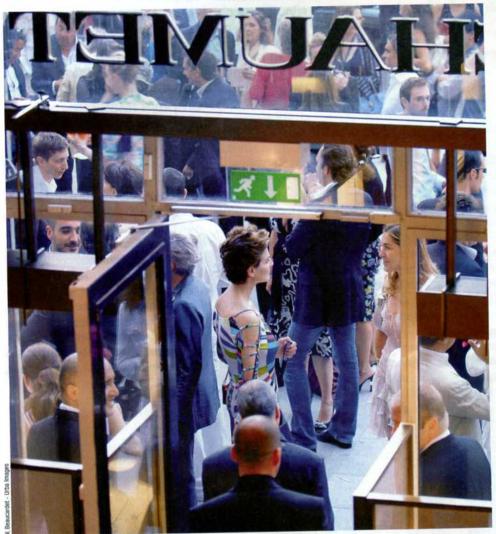
Fiscalité : ce qui doit changer

L'augmentation des impôts des très aisés, dont la contribution est loin d'être à la hauteur de leurs revenus, permettrait de renflouer en partie les caisses de l'Etat.

Allez les riches, encore un effort!



'Etat est aujourd'hui confronté à une mission (presque) impossible. Il lui faut tout à la fois réduire le déficit public, stimuler l'activité et l'emploi par la dépense publique tant que la dépense privée n'y suffit pas, et financer les investissements d'avenir destinés à rendre notre économie durable. Augmenter les impôts des « riches » est une façon de rendre compatibles ces objectifs partiellement contradictoires. En effet, leur taux d'épargne étant élevé, voire très élevé, une imposition accrue n'aura

que des effets minimes, voire nuls, sur leur consommation (1), ce qui devrait éviter de peser sur l'activité, contrairement à ce qui se passerait si l'on augmentait des impôts moins sélectifs comme la TVA ou la CSG.

En outre, gagnant plus que les autres, ils peuvent supporter un effort proportionnellement plus important que les autres, alors que, depuis une dizaine d'années, leur taux d'imposition sur le revenu effectif n'a cessé de diminuer, grâce à de nombreuses mesures (niches fiscales, bouclier fiscal,

Cocktail de la joaillerie Chaumet, à Paris. Grâce aux dispositifs fiscaux en vigueur, le centième le plus riche de nos concitoyens a économisé 5 milliards d'euros d'impôts en 2007.

réduction du nombre de tranches et de leur taux, etc.). Cela n'a pas été perdu pour tout le monde : entre 2004 et 2007, le nombre de personnes gagnant plus de 100 000 euros par an a progressé de 28 %. Mais l'activité économique n'a pas été boostée pour autant, au contraire : entre 2001 (date de début des faveurs fiscales) et 2007, l'activité a fléchi de 0,7 point par an en moyenne par rapport aux sept années précédentes. Puisque les cadeaux fiscaux du passé récent n'ont pas été payés de retour, leur maintien ne se justifie donc guère.

260 000 euros de revenu en 2007

Qu'en est-il au juste des revenus déclarés (2) par le centième le plus favorisé des contribuables, soit 600 000 personnes, réparties dans 270 000 ménages ? L'Insee vient, pour la première fois, de lever une partie du voile, pour les années 2004 à 2007 (3). Le revenu déclaré de ces favorisés du sort se révèle en effet bien plus élevé qu'on ne le pensait, et en très forte augmentation. En 2007, il se situait en moyenne à 260 000 euros par ménage. En outre, alors que les revenus des neuf dixièmes les moins favorisés de la population progressaient (en valeur nominale, pas en pouvoir d'achat) en

(1) L'argument classique de Bernard Mandeville, dans sa fameuse Fable des abeilles (1714), selon lequel « le luxe donnait du travail à des millions de gens » (page 33 de l'édition Vrin, 1998), ne vaut que sur la dépense, pas sur l'épargne. Laquelle grossit la capacité de financement, mais pas forcément l'investissement. Voir aussi page 74 de ce numéro.

(2) Y compris les revenus soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (voir plus loin).

(3) Voir « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », par Julie Solard, disponible sur www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=REVPMEN10e

Fiscalité : ce qui doit changer



moyenne de 9 % entre 2004 et 2007, la progression a été de 22 % pour le millième le plus favorisé. Elle est même de 38 % pour le dixième le plus riche de ces riches (une évolution sousestimée, car le nombre de ces personnes a progressé de... 70 % entre 2004 et 2007).

Cette progression a été stimulée par de fortes hausses des très hauts revenus d'activité (salaires, stockoptions, bonus), mais surtout par

Place Vendôme à Paris. Le dixième le plus riche, qui a perçu un tiers des gains totaux de pouvoir d'achat entre 2004 et 2007, devrait fournir un tiers de l'effort pour sortir de la crise.

l'envolée des dividendes: 69 milliards d'euros ont été encaissés par les ménages en 2007, contre 58 en 2004, et 72 % de cette augmentation ont été captés par le dixième le plus favorisé des ménages. Autre cause: les allégements fiscaux successifs, qui ont augmenté d'autant le niveau de vie après impôts.

Dans ce petit monde, on paye en effet relativement peu d'impôt sur le revenu, et l'écart entre l'impôt théorique (celui calculé à partir du barème officiel) et l'impôt effectif s'accroît. Parmi les 600 000 « riches », il y a d'abord les « moins riches », ceux qui déclarent moins de 360 000 euros par ménage et par an. Ils sont les plus nombreux: 240 000 ménages, regroupant 540 000 personnes. Chacun de ces ménages aurait dû payer en moyenne 47 000 euros d'impôt, mais il n'en a payé effectivement que 38 000 (-9 000 euros, soit - 21 %). Viennent ensuite les « riches tout court », qui déclarent entre 360 000 et 1,1 million par an et par ménage. On en compte environ 24 000 qui, au lieu de 185 000 euros d'impôt en moyenne, n'ont payé chacun que 134 000 euros, soit un bonus de 51 000 euros (- 28 %). Enfin, il y a les « super-riches », soit environ 2 700 ménages (6 000 personnes) : en 2007, ils déclaraient en movenne 2 millions d'euros par an de revenus; les 780 000 euros d'impôt que chacun aurait dû payer en appli-

cation du barème sont devenus 500 000 effectivement payés (- 36 %).

Déperdition fiscale

Ces ristournes ont été possibles grâce à deux dispositifs (4). Le premier concerne la fiscalité sur les revenus de placement, pour lesquels, à quelques exceptions près, il est toujours possible de choisir les 18 % de prélèvement libératoire forfaitaire à la source (5) plutôt que l'intégration des revenus en question dans les revenus imposables. L'impôt progressif est alors transformé en impôt proportionnel à

Dans le petit monde des très très hauts revenus, on paye relativement peu d'impôts sur le revenu

taux nettement plus faible. Le second dispositif est l'optimisation fiscale, c'est-à-dire l'utilisation de l'ensemble des niches possibles de manière à payer le minimum d'impôts.

Les chiffres montrent que le recours à ces deux possibilités s'accentue avec le niveau de revenus, ce qui revient à réduire la progressivité apparente de l'impôt, voire à l'annuler. Car plus vous déclarez de revenus, plus vous avez de possibilités pour réduire votre impôt, de la façon la plus légale qui soit, bien entendu, puisque ces chiffres ignorent



Fiscalité : ce qui doit changer

l'évasion fiscale (les placements à l'étranger) et plus encore la fraude fiscale (les revenus non déclarés).

Un rapide calcul montre que ces deux dispositifs, additionnés du recours au bouclier fiscal (6) qui concourt à écrêter l'impôt effectivement payé, ont permis au centième le plus riche de nos concitoyens d'économiser environ 5 milliards d'euros d'impôts en 2007 : 2,2 milliards pour les moins riches des riches, 1,2 milliard pour les riches tout court et 0,8 milliard pour les super-riches.

La suppression de ces deux dispositifs se révélerait donc très « rentable » pour le fisc. En réalité, elle ne pourrait sans doute pas être totalement effective. Une partie des niches fiscales vise en effet à inciter les contribuables à des comportements socialement bénéfiques : investissements dans les économies d'énergie ou dons à des œuvres d'intérêt général, par exemple. Mais on peut imaginer de plafonner l'ensemble de ces niches, de sorte que, tout en gardant l'effet incitatif, on en limite le coût.

Quant à la fiscalité dérogatoire sur les revenus du capital (par prélèvement libératoire), elle a été mise en place pour limiter l'évasion fiscale : elle rend plus attractive la domiciliation de ces revenus en France. On peut espérer que la lutte contre les paradis fiscaux va permettre de sanctionner de façon plus efficace tous ceux qui seraient tentés de pratiquer ce sport, ce qui permettrait du même coup soit de supprimer le prélèvement libératoire, soit d'en augmenter le taux pour le rapprocher du taux de l'impôt normal sur le revenu. Toutefois, ne rêvons pas : réduire de moitié ces deux sources de déperdition fiscale serait déjà beau. Mais largement insuffisant pour régler notre problème de prélèvement.

Ratisser plus large

On peut élargir alors la cible. Il n'était question ici que du centième le plus riche des contribuables. Que se passerait-il si, sans rien changer d'autre, on envisageait d'appliquer ces mesures à dix fois plus de monde, en visant le dixième le plus aisé ? Sans faire partie des riches auxquels on s'est intéressé jusqu'ici, ces personnes figurent néanmoins dans le dixième le plus favorisé (et se qualifient volontiers de « classe moyenne », bien qu'ils fassent partie du haut de la pyramide sociale). Ils représentent 5,4 millions de personnes, vivant dans 2,4 millions de ménages.

Chacun de ces ménages déclare en moyenne 76 000 euros par an de revenus imposables, ce qui devrait se traduire par un impôt annuel de 10 000 euros. En réalité, l'impôt effectivement payé n'est que de 7 500 euros. Soit une économie, sur le dos du fisc, de 2 500 euros en moyenne. Ce n'est pas grand-chose au regard de ce qu'économisent les super-riches, mais les bataillons étant nettement plus fournis, la ristourne fiscale consentie à ces « presque riches » de la « classe moyenne » s'avère au total de l'ordre de 6 milliards d'euros.

de 40 %, contre 42 % en Allemagne, 45 % en Espagne, 50 % au Royaume-Uni, en Belgique et en Autriche) était relevé. Ensuite, et par voie de conséquence, l'impôt sur le revenu (qui a rapporté 46 milliards d'euros en 2009) ne suffira pas non plus à la tâche; il faudra aussi majorer d'autres impôts, à base plus large, donc moins équitables. Raison de plus pour rectifier l'imposition sur le revenu dans le haut de la distribution, puisqu'elle ne joue pas, ou pas assez, ce rôle de répartition équitable des efforts.

IMPÔT	SHR	IF	REVENII .	OH	PAIF	COMBIEN	?
HVIPUI	JUN		REVENU.	QUI	PAIL	COMPLEM	•

Les revenus déclarés par ménage et leur fiscalité en France en 2007, en euros	Revenu déclaré moyen	Impôt sur le revenu payé moyen	Total de l'impôt sur le revenu payé par le groupe
Les super-riches (2 700 ménages)	2 030 000	507 000	1,4 milliard
Les riches (24 000 ménages)	540 000	134 000	3,2 milliards
Les moins riches des riches (240 000 ménages)	190 000	38 000	7,2 milliards
Les « très à l'aise » qui se disent « classe moyenne » (2,4 millions de ménages)	77 000	7 700	18,5 milliards
Le reste du cinquième le plus aisé (2,7 millions de ménages)	59 000	3 200	8,6 milliards
Le reste de la moitié la plus favorisée de la population (8,1 millions de ménages)	35 000	1.100	8,9 milliards
Le ménage médian (au milieu de la distribution)	27 000	640	
Le reste des ménages (13,5 millions)	18 000		0,7 milliard

N. B.: le ménage moyen en France est composé de 2,3 personnes et de 1,6 unité de consommation. Le revenu déclaré se compose des revenus d'activité, ceux de remplacement et d'une partie de ceux du patrimoine. On passe du revenu déclaré au revenu disponible en déduisant les impôts sur le revenu et en ajoutant les revenus non imposables (principalement des prestations sociales en espèces). Si l'on divise le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation, on obtient le niveau de vie individuel.

En supposant qu'une moitié de cette somme soit effectivement récupérée par le fisc, un petit pas en avant serait fait. Mais nous restons loin de la quarantaine de milliards (au bas mot) dont le fisc a besoin pour réduire le déficit public structurel - celui qui existait avant la crise -, sans nuire à l'activité économique. Sans compter le trou supplémentaire d'une centaine de milliards creusé par la crise, que ce soit en raison des baisses de ressources fiscales que celle-ci a provoquées ou en raison des dépenses supplémentaires qu'il a fallu consentir pour limiter les dégâts.

La leçon est claire. Elle est même doublement claire. D'abord, si les riches, à l'évidence, ne payent pas la totalité de ce qu'ils devraient normalement payer dans une société où l'on n'aurait pas multiplié les exceptions en leur faveur, les mettre à contribution ne sera pas suffisant. Et ceci même si le taux de la dernière tranche d'imposition sur le revenu (actuellement

On l'a souvent dit : l'impôt sur le revenu, en France, est un « faux dur », puisqu'il combine des taux de prélèvement en apparence élevés et de multiples dispositions adoucissantes pour en réduire ou en annuler l'effet. Le dixième le plus favorisé de la population a perçu un tiers des gains totaux de pouvoir d'achat entre 2004 et 2007. Il paraît donc légitime que, d'une façon ou d'une autre, il fournisse aujourd'hui un tiers de l'effort que nous devrons tous faire pour sortir d'une crise provoquée largement par la cupidité... des plus riches. **Denis Clerc**

(4) En réalité, un troisième dispositif joue également : le quotient familial. Par exemple, un couple dispose d'un quotient familial de 2 parts, alors qu'il ne représente que 1,5 unité de consommation (UC). De ce fait, le revenu imposable du ménage est divisé par deux au lieu de l'être par 1,5, ce qui réduit d'autant le revenu par part, donc l'impôt. Plus il y a d'enfants, plus l'écart s'accentue entre le nombre de parts et le nombre d'UC. Mais on n'en tient pas compte ici.

(5) A ce prélèvement forfaitaire s'ajoute un prélèvement de 12,1 % au titre de la CSG et de la CRDS.

(6) Il a permis de rembourser aux contribuables à hauts revenus environ 500 millions d'euros, soit un dixième du manque à gagner fiscal. Il ne joue donc qu'un rôle secondaire dans l'affaire. Sources : estimatoins Atennatives Economiques à partir de www.butger gouvir frinds choumer fresto, gualicity references and source presevenent source amove pd., de www.nsee frif infrictoder REPAMENTOE EDF et des revenus fiscaux par mênage (www.insee.frifr.themes/detail asp?reg_il di-revenit-fiscos).